



PROJET ASSOCIATIF 2023-2028



A
DA
LI





Association pour le Développement de l'Accompagnement, du Logement et de l'Insertion



Le Projet Associatif a comme principal intérêt d'élaborer une éthique partagée et portée par tous les acteurs d'ADALI Habitat. Ainsi, la construction de références communes donne du sens à l'action de chacun au quotidien.

La démarche prend en compte les acquis et expériences de notre histoire associative, implique l'identification d'un socle de valeurs qui animent tous les acteurs de l'Association et fixe les ambitions et engagements à venir pour lesquels chacun doit adhérer et s'y référer dans ses missions, son organisation, son action et sa gouvernance.

Les orientations stratégiques qui en découlent permettent de clarifier les objectifs de développement, en améliorant la cohérence de l'action collective et en favorisant notre capacité à prendre en compte les défis de demain. Toutes les décisions respectent le cadre législatif de nos statuts et se font en adéquation avec les moyens humains, techniques et financiers d'ADALI Habitat.

En fixant les lignes de conduite associative, le Projet Associatif nous rassemble et nous fédère autour d'une identité forte inscrite dans un engagement social et économique, qui porte les intérêts et les besoins du public accueilli. C'est notre ADN que nous revendiquons et affichons au quotidien.

Une commission désignée par le conseil d'administration, a piloté la réalisation de ce projet. Les travaux se sont appuyés sur les projets associatifs 2012 et 2017. La validation définitive s'est effectuée en conseil d'administration le 8 décembre 2022.

Ce projet a une validité de 5 ans s'étendant sur la période 2023 -2028.

Sa déclinaison dans les projets d'établissements et de services de l'Association est placée sous la responsabilité de la directrice générale.



L'Association a été créée le 13 mars 1958. Elle se dénommait alors « Association du Foyer Nancéien du Jeune Travailleur » -AFNJT-. Cette construction associative faisait suite à une enquête menée par la Jeunesse Ouvrière Catholique (JOC) en 1955. Elle faisait ressortir un besoin impératif de fournir aux jeunes déplacés ruraux, qui venaient travailler sur Nancy, « un toit et un couvert ». La création en 1958 répondait donc à un flagrant constat d'insuffisance d'hébergement des jeunes travailleurs et notamment des filles.

C'est ce que dit clairement M. Fajon, président de l'AFNJT de 1962 à 1973 : « Le but n'est pas de loger coûte que coûte, mais de loger dans un esprit de partage, d'ouverture, de formation, ainsi que de responsabilité civique ».

En 1975, les FJT deviennent des établissements reconnus comme des « institutions sociales et médicosociales ».

En 2007, l'AFNJT devient ADHAJ, « Association pour le Développement et l'Habitat des jeunes », en lien avec notre union nationale UNHAJ.

En 2008, l'Association fête son 50^e anniversaire. Elle officialise sa volonté de développer ses outils Habitat Jeunes sur son territoire.

En 2010, ADHAJ aménage pour compte propre, un immeuble rue Nabécor à Nancy, devenu la résidence « Les Maraîchers ».

En 2011, CLLAJ Synergie à Neufchâteau, issue du mouvement de l'éducation populaire et de la promotion sociale et ADHAJ décident de mettre en commun leurs activités grâce à un rapprochement des deux structures. **ADHAJ devient « Association pour le Développement de l'Habitat, l'Accompagnement le Logement et l'Insertion - ADALI Habitat.**

En 2013, l'Association Accueil Écoute d'Épinal confie son activité à ADALI. Cette dernière scinde son implantation vosgienne en deux territoires : Ouest Vosges et Vosges Centrales.

La même année, des décisions difficiles sont prises : la fermeture de l'établissement FJT Normandie à Laxou, de l'auto-école et du restaurant à la résidence des Abeilles sont actées. Le lancement d'une agence immobilière à vocation sociale est stoppé. Les aides publiques, en diminution, en sont partiellement la cause.



Ce tournant marque en même temps en 2014 la nécessité d'augmenter le niveau de qualification des personnels, de clarifier la gestion par une rigueur accrue, de créer une nouvelle dynamique prenant en compte les nouveaux besoins.

ADALI Habitat s'est également inscrite, la même année, dans la prise en charge des Mineurs Isolés Étrangers (MIE) dans les Vosges. À travers un accueil et un accompagnement adapté, l'Association permet à cette jeune population de favoriser leur insertion sociale et professionnelle dans leur nouvel environnement. des mineurs non accompagnés (MNA).

Notre association a participé activement à la réalisation du projet du site CAMPUS à Maxeville et a obtenu un avis favorable pour la mise en œuvre d'un hébergement de jeunes en apprentissage professionnel. Cette résidence ouverte **en 2018,** offre une capacité de 120 logements meublés pour des jeunes de 16 à 25 ans ; elle a obtenu un agrément FJT en 2021.

Les années 2020-21 ont été largement impactées par la crise sanitaire liée au virus covid-19. Cette crise majeure a été gérée à tous les échelons de manière responsable ; l'Association dans sa globalité a fait montre d'une gestion solidaire.

Ces dernières années, l'évolution des missions a vu augmenter de façon très significative le nombre de personnels, sur des compétences nouvelles adaptées aux besoins spécifiques tels que les secteurs médicaux et paramédicaux, éducatifs, administratifs, techniques.

En 2020, afin d'accompagner ce développement géographique et administratif, ADALI s'est dotée de nouveaux locaux sur le site de Brabois à Vandœuvre-lès-Nancy, pour son siège administratif.

La même année fut marquée par un changement de présidence à la tête de l'Association, après 12 années d'exercice de responsabilités pour conduire les changements et l'ajustement d'ADALI aux évolutions dans le domaine de l'économie sociale et solidaire.

NOS MISSIONS



Pôle

LOGEMENT
HÉBERGEMENT

Le pôle Logement-Hébergement est transversal aux différents pôles géographiques de l'association. Que ce soit sur le Grand Nancy, sur le pôle Ouest Vosges ou sur le pôle Vosges Centrales, l'habitat y est présent. Historiquement, l'association œuvre dans ce champ depuis 1958. Pour l'association, la promotion de l'habitat est une dimension centrale à la réduction des inégalités sociales.

L'association défend l'idée que le logement est un espace de construction et de réhabilitation des personnes.

L'habitat c'est un espace pour s'enraciner : la stabilité, la sécurité, la continuité :

- . Qui permet l'intimité, le contrôle de son espace privé ;
- . Qui permet l'identité, l'expression de soi, de sa culture, son autonomie ;
- . Qui permet d'avoir des relations sociales ;
- . Et qui permet d'accéder à la ville, aux services.

Au fil des années, l'association a décidé d'évoluer pour s'adapter aux nouvelles réalités sociales et aux différentes contraintes institutionnelles.

ADALI a déployé de nombreux outils pour permettre aux personnes accompagnées de s'investir affectivement dans un espace afin d'y créer un sentiment de sécurité. L'objectif est de créer les conditions pour permettre aux personnes d'entreprendre les démarches qui sont importantes pour elles au sein de la société pour s'y réaliser pleinement.

L'association accompagne les personnes dans le cadre des dispositifs suivants :

- . Les Foyers de Jeunes Travailleurs
- . La résidence Campus
- . Les Logements Transitoires Jeunes
- . L'accompagnement des jeunes en Contrat Jeunes Majeurs
- . L'accompagnement des jeunes réfugiés
- . Les plateformes Loj'Toît
- . L'accompagnement social lié au logement
- . La médiation et l'intermédiation locative
- . Les pensions de famille (dont une résidence accueil)
- . Les logements temporaires



Pôle

INSERTION

Le pôle Insertion regroupe plusieurs dispositifs visant à faciliter l'inclusion sociale ou professionnelle des personnes accompagnées :

- . Les accueils de jour, à Épinal, Neufchâteau, Vittel et Mirecourt accueillent de manière inconditionnelle des personnes en situation de grande précarité majoritairement bénéficiaires des minimas sociaux ou n'ayant aucune ressource ;
- . La référence RSA, à Neufchâteau et Épinal ;
- . Les ateliers d'insertion, à Neufchâteau et Épinal.

Les équipes s'adaptent quotidiennement aux personnes accompagnées afin de créer les conditions favorables à leur insertion.



Pôle

ENFANCE

Depuis 2013, ADALI accueille et accompagne des jeunes mineurs non accompagnés sur le territoire des Vosges à travers :

- . L'accueil d'urgence et la mise à l'abri pour les jeunes arrivant sur le territoire et se déclarant mineurs jusqu'à l'évaluation de leur minorité et de leur isolement ;
- . L'accompagnement des jeunes évalués mineurs et isolés par le conseil départemental jusqu'à leur majorité.
- . Le Point Accueil Écoute Jeunes, à Neufchâteau.

En parallèle de ces activités, les équipes adaptent l'accompagnement aux jeunes dont la situation nécessite une prise en charge spécifique.



Pôle

FAMILLE

Le pôle Famille est situé à Neufchâteau. La médiation familiale et l'espace rencontre s'organisent sur le territoire de l'Ouest Vosgien. L'objectif principal de la médiation familiale est de créer/faciliter le lien entre les personnes là où il arrive qu'il soit rompu ou fragilisé. L'espace rencontre aide au maintien ou au rétablissement des liens entre enfants et parents.



Pôle

SANTÉ

Les Appartements de Coordination Thérapeutique ont pour vocation de permettre à des personnes en situation de fragilité psychologique et sociale et atteintes de pathologies chroniques de bénéficier d'un accompagnement médico-psycho-social personnalisé.

À Neufchâteau et à Épinal, l'association soutient les personnes dans ce qui est important pour elles à travers un accompagnement individualisé. ADALI propose deux modalités d'accompagnement :

- . L'association héberge les personnes pour une durée de six mois renouvelable ;
- . Les personnes sont accompagnées dans leur lieu d'habitation (logement, maison relais, CHRS, squat...).

Une équipe mobile santé précarité dénommée SMAS (Service Mobile Accès Santé) a été déployée sur le centre et l'ouest du département. Elle permet d'aller à la rencontre des personnes souffrant de pathologies et en situation de grande précarité, sur leur lieu de vie, et de leur proposer une prise en charge médico-sociale adaptée.



NOS VALEURS FONDAMENTALES PARTAGÉES

Nos règles de conduites prioritaires sont calées sur une éthique sociale et solidaire. Elles s'inscrivent dans une conception philosophique liée à l'Économie Sociale et Solidaire. L'Association ne se réfère à aucune doctrine politique, religieuse ou idéologique. **La bienveillance, la promotion de la personne** (salariée, usager, partenaire) vers l'accomplissement individuel dans un cadre collectif, la lutte contre toutes formes de discriminations contraires à l'équité, une vision humaniste de la société sans négliger les contraintes économiques, la volonté de faire participer tous les acteurs (salariés, usagers, partenaires) à un mieux-être, sont autant de traductions concrètes de cet engagement et idéal.

De ce fait l'efficacité de ces actions sous-entend une appétence vers une insertion réussie pour réaliser l'accomplissement individuel dans le cadre d'une inclusion sociétale. Dans cette même perspective cohabitent les valeurs d'empathie, c'est-à-dire d'écoute, de décision, proches des besoins avec les valeurs d'effort et de travail.

L'objectif premier d'ADALI est l'accompagnement des personnes en situation précaire vers un objectif d'intégration responsable dans la société et une amélioration de leur situation personnelle, grâce à un projet co-construit entre la personne accompagnée et le travailleur social. La visée est le développement du pouvoir d'agir personnel.

ADALI adhère au respect de valeurs environnementales permettant de faire face aux enjeux du dérèglement climatique.

Les valeurs, telles la solidarité, le partage, la coopération, qui animent l'engagement d'ADALI Habitat reposent, en fait, sur une seule :

la considération d'autrui, c'est-à-dire le regard porté sur l'autre en tant que personne avec son potentiel de réussite.

Notre action s'inscrit également dans les valeurs des Fédérations auxquelles elle adhère et s'investit.

Aussi ADALI construit ses objectifs, développe son action, gère ses finances en cohérence avec ces valeurs.

NOS AMBITIONS

Les ambitions sont la concrétisation en objectifs des valeurs affichées.



La première des ambitions d'ADALI est son attachement à une action efficace en cohérence avec son Projet Associatif et sa volonté d'optimiser ses moyens pour la mise en œuvre de ce Projet. Cette optimisation concerne tant sa capacité à mobiliser la recherche des moyens, que leur bonne utilisation.

Pour ce faire, **ADALI motive ses équipes et veille à leur évolution de compétences.** La Direction s'y emploie et travaille la cohésion générale. Elle associe l'ensemble des collaborateurs aux projets en les positionnant au cœur des réflexions et mises en œuvre. Ceci dans un but de quête de sens pour l'ensemble du dispositif, grâce à une culture d'esprit participatif à tous les niveaux.

Toute décision fait l'objet d'une analyse globale d'opportunité quant à son efficacité, l'équité dans son application et son évaluation. Elle prend en compte la notion de prévision des risques par rapport à la sécurité des personnes et des biens.

ADALI se positionne en faveur du développement de ses activités traditionnelles, mais aussi nouvelles, dès lors qu'elles sont en harmonie avec son savoir-faire et la réalité territoriale. **La recherche de coopérations avec d'autres opérateurs publics et privés est une perspective normale de développement.** L'Association ne s'interdit pas d'être en concurrence avec d'autres entreprises pour faire aboutir ses propres projets.

À cette fin notre Association reste attentive aux appels à projets émis par les administrations et développe toutes ses compétences et ses valeurs en réponse pour les faire aboutir.

ADALI déploie une recherche de performance et de qualité dans tous les services aux usagers avec une préoccupation de maîtrise de coûts.

Les résultats bénéficiaires sont traités non comme une finalité, mais comme moyen d'améliorer les services rendus.

Dans un contexte environnemental sensible, ADALI affiche l'ambition de vouloir gérer la sobriété et notamment énergétique, au sens d'agir avec mesure. **Elle adopte une position éco-responsable incluant une vision d'avenir positive et ambitieuse pour les générations futures.**



NOS ENGAGEMENTS

Les ambitions se matérialisent par des engagements qui se traduisent en actions concrètes à tous les niveaux en corrélation avec les valeurs et ambitions.

Voici quelques axes stratégiques généraux pour les cinq prochaines années :

- . Finaliser le projet de la résidence des Abeilles : acquisition par le bailleur social, montage financier, nouvelle convention, travaux,
- . Continuer à répondre aux appels d'offres et à projets,
- . Créer une mission de veille liée au dérèglement climatique et à la sobriété énergétique et proposer des actions concrètes,
- . Favoriser une mise en place d'une mission d'étude sur le devenir des MNA en lien avec notre action d'accompagnement et la suite en insertion socioprofessionnelle,
- . Mettre en place une commission de suivi concernant l'application de notre Projet Associatif en lien avec le développement des activités,
- . Renforcer l'expertise de notre cellule comptable et financière et viser son autonomie,
- . Pérenniser des temps de rencontres Administrateurs / Cadres,
- . Participer aux grands défis de la société, qu'ils soient sociaux, économiques, philosophiques et écologiques et renforcer notre ancrage territorial,
- . En ce qui concerne l'application des sécurités des personnes et des biens, suivre et mettre en œuvre les évolutions réglementaires liées aux différents champs de nos interventions.

Cette liste est naturellement non limitative ; elle est largement ouverte au débat et à des propositions complémentaires ou changements qui permettront aux équipes dirigeantes de pouvoir s'y référer et aux administrateurs de les amender à tout moment, en phase avec la réalité de terrain et les besoins évolutifs.



NOTRE FONCTIONNEMENT

L'Association s'appuie sur un organigramme hiérarchique et fonctionnel qui permet de coordonner et mettre en cohérence les différentes composantes de notre organisation afin de faciliter l'action individuelle et collective.

Le Conseil d'Administration conduit les grandes décisions prises par l'association. Il s'engage au respect du projet associatif, statuts et projets d'établissements. Conformément aux statuts, le Président(e) est investi des pouvoirs les plus étendus par le conseil d'administration. Il assume la signature des grands engagements et l'application des décisions que le conseil d'administration prend après ratification par l'Association en assemblée générale. Le Président(e) entretient des liens étroits et confiants avec la Direction Générale, condition de la réussite des projets et de la bonne marche de l'association. Les attributions et délégations de responsabilité sont clairement explicitées à travers Le Document Unique de Délégation (DUD), validé en conseil d'administration, régulièrement mis à jour pour s'adapter aux besoins du terrain. Président(e) et Directrice Générale rendent régulièrement compte au conseil d'administration des évolutions d'ADALI, du bon fonctionnement des activités, des difficultés rencontrées, des partenariats et de la situation financière.

L'organisation choisie fait vivre un lien étroit, constructif, complémentaire, confiant et transparent entre Président(e), Conseil d'Administration, équipe dirigeante et salariés.

L'ouverture du séminaire des administrateurs aux cadres de l'association acte cette volonté d'échanger sur les évolutions, améliorations et projets à venir dans une dimension de responsabilité et d'exigence partagée. Le conseil d'administration et la direction s'attachent à mettre en œuvre les contrôles et évaluations nécessaires garantissant la qualité et l'efficacité de l'action menée. Avec le développement de l'activité en Meurthe-et-Moselle et dans les Vosges, le conseil d'administration a fait le choix en 2020 de renforcer et réorganiser son siège administratif. La structuration en 4 axes (Administratif et Financier - Ressources Humaines - Projet et Développement - Technique et Maintenance) couvre l'ensemble des 3 territoires d'intervention (Grand Nancy - Ouest Vosges - Vosges Centrale). Sous l'autorité de la Directrice Générale, une dynamique constructive d'une équipe de direction s'est installée favorisant un management participatif et responsabilisant. Cette organisation s'accompagnant des délégations de pouvoir adaptées et de projets de services de chaque unité.

Ce projet associatif est l'expression des valeurs et de l'engagement d'ADALI.
Il se veut inspirant et il est :

Un guide pour les usagers,
les professionnels
et les administrateurs

Un appui à l'élaboration
des projets d'établissement
et de services

Un point de référence
pour les partenaires publics,
économiques et associatifs

LOGEMENT | INSERTION
FAMILLE | ENFANCE | SANTÉ
www.adali-habitat.fr



ADALI Habitat

Direction Générale et Services Supports
18 allée de la Forêt de la Reine
54 500 Vandœuvre-lès-Nancy
Tél. 03 83 91 10 00